

République Française
Département du Puy de Dôme
Commune d'OLBY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 08 décembre 2022

Référence
2022_063

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Validation des travaux de l'ancienne bibliothèque et choix des entreprises

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric, M. GAUTHIER Samuel.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GUILLAUME Michelle (pouvoir à Monsieur ACHARD Nicolas), M. MEGEMONT Etienne (Pouvoir à Mme BONY Catherine MEGEMONT Etienne), M. OUVRARD Dominique (Pouvoir à M NESME Emmanuel)

Absent excusé :

A été nommé(e) secrétaire : Mme PLANEIX Bernadette

Date de la convocation
01 décembre 2022

Objet de la délibération : Validation des travaux de l'ancienne bibliothèque et le choix des entreprises.

Date d'affichage
14 décembre 2022

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a décidé par délibération du 4 novembre 2022 de valider le projet de réhabilitation de l'ancienne bibliothèque.

Monsieur le maire présente le plan de financement du projet. Le coût des travaux incluant les imprévus et l'inflation actuelle est évalué à 61 200 € TTC comprenant le 1^{er} étage et le rez-de-chaussée. Ce projet sera financé par un recours à l'emprunt de 55 000 €. Monsieur le maire précise que cet emprunt sera couvert par le revenu des loyers. Monsieur le maire présente les différents devis dans le cadre des travaux du 1^{er} étage. Les entreprises choisis sont :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 14 décembre 2022

- Michel USSEL pour l'électricité pour un montant de 5 835€ HT,
- Atelier 22 pour les menuiseries extérieures pour un montant de 8 479,95€ HT,
- Entreprise COULON pour l'isolation, plâtrerie, peinture pour un montant de 9 340,65€ HT
- Pierre COURAIS pour la plomberie pour un montant de 1 297,11€ HT.
- Entreprise PEGEON pour le revêtement sol pour un montant de 5 019,64€ HT

Et

Publication ou notification
du :
14 décembre 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la réalisation des travaux
- **VALIDE** le plan de financement
- **DECIDE** de retenir les entreprises mentionnées ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER